

**APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)
DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE DU PROJET DE
L'APPLI JEUNE EN METROPOLE, « JEM »**

Vous dirigez un établissement (associatif, commerce ou entreprise privée) exerçant dans le domaine de la culture, du sport ou des loisirs et vous souhaitez vous engager aux côtés de Toulouse Métropole et des 37 communes du territoire, pour faciliter l'accès des jeunes de 15 à 25 ans à une vie culturelle et sociale diversifiée, en leur proposant des offres et bons plans.

Cet AMI est fait pour vous !

Rejoignez- nous dans ce projet innovant pour le territoire de notre Métropole et devenez partenaire de l'Appli JEM (Jeune En Métropole)



SOMMAIRE

1. Présentation

1.1 Contexte

1.2 Caractéristiques de l'Appli JEM

1.3 Objectifs de l'AMI

2. Thématiques recherchées

3. Informations relatives aux candidatures

3.1 Critères d'éligibilité

3.1.1 Localisation

3.1.2 Types de structures concernées

3.2 Constitution du dossier

3.3 Dépôt du dossier et procédure

3.4 Engagement des lauréats

4. Modalités d'évaluation et formalisation de l'AMI

4.1 Modalités

4.2 Formalisation de l'AMI

1. Présentation

1.1 Contexte

Toulouse Métropole, en partenariat avec les 37 communes de la Métropole volontaires et les acteurs locaux de la jeunesse, développe un projet d'Appli "Jeune En Métropole" (JEM).

Projet de première importance dans la mise en œuvre du Plan d'actions « Être Jeune En Métropole », l'Appli JEM est destinée à favoriser l'émancipation des jeunes, dont les ressources peuvent être limitées, en leur donnant accès à une vie culturelle et sociale diversifiée et à faire vivre le Plan, en permettant notamment de faire la promotion des dispositifs, services, offres qui existent sur le territoire de la Métropole.

L'Appli JEM a été construite autour de trois axes stratégiques du Plan :

- favoriser l'émancipation des jeunes,
- faire des jeunes une ressource pour le territoire,
- prévenir les situations de vulnérabilité.

Elle comporte des fonctionnalités innovantes :

- Permettre aux jeunes de la Métropole d'accéder à des offres publiques institutionnelles et privées, au niveau de la culture, des sports et des loisirs qui existent sur les 37 communes ;
- Géolocaliser les offres, services, projets, dispositifs de manière différenciée selon les communes pour permettre aux jeunes de connaître les possibilités existantes autour d'eux ;
- Avoir une interface avec les différentes plateformes publiques existantes (exemple au niveau métropolitain : plateformes « Je participe » et « Toulouse Métropole Emploi ») ou celles des partenaires (SOLIGUIDE, CRIJ, Mission Locale ...) ;
- Faire la promotion des dispositifs du plan EJEM : le Conseil « Jeune En Métropole » et les Ambassadeurs ;
- Prévoir une fonctionnalité de social média (fil d'actu), permettant la transmission d'informations sur les stages, offres d'emploi, messages de prévention, bons plans sorties ..., adaptés à la diversité du public ciblé ;
- Poursuivre la démarche participative des jeunes dans l'animation de l'Appli, à travers la mise en place d'un comité d'inspiration.

Ainsi, ce sont plusieurs centaines de services culturels, sportifs, citoyens, sanitaires, juridiques, associatifs, économiques et environnementaux qui sont recensés et géolocalisés, qu'ils soient proposés par le secteur public ou privé.

1.2 Caractéristiques de l'Appli JEM

La solution qui a été développée est un site Web et une appli mobile téléchargeable gratuitement par les jeunes, âgés de 15 à 25 ans, qui étudient, travaillent ou résident sur l'une des 37 communes de la Métropole.

Les fonctionnalités et le design de l'Appli JEM ont été pensés et co-construits avec des jeunes volontaires, dans un souci de participation.

L'Appli JEM a été pensée sur les intérêts suivants :

- Accessibilité : L'Appli se veut être un dispositif le plus accessible possible de par sa gratuité, sa facilité d'inscription et d'utilisation, et sa large diffusion.

Un soin particulier a été porté à la qualité et l'amélioration continue du parcours usager sur l'application. Toutes les informations essentielles (contact, adresse, description) y sont indiquées et vérifiées pour que les services soient le plus accessibles possible pour les jeunes.

Pour parvenir à cette aisance digitale, une carte interactive occupe une place centrale. Elle permet de repérer facilement les différents lieux où des activités sont proposées.

Afin de faciliter ses recherches, le jeune peut librement filtrer les résultats en fonction des thématiques qui l'intéresse. Le dynamisme et l'actualisation du dispositif numérique sont garantis via la mise à jour régulière de l'agenda et du fil d'actualité.

- Information qualitative : Dans un contexte de surinformation, notamment à l'égard des jeunes, l'Appli a été pensée comme un outil d'information et de communication qualitatif et bienveillant (type social media). L'ensemble des éléments diffusé sur les canaux de communication fait l'objet de recherches préalables et d'un travail de vulgarisation. En utilisant les codes de la jeunesse et en se rendant présent sur leurs réseaux de communication, l'Appli porte un soin particulier à diffuser un message en lien avec sa génération.

1.3 Objectifs de l'AMI

Afin de répondre aux enjeux d'accès à la culture, aux sports et aux loisirs, TOULOUSE METROPOLE souhaite nouer des partenariats avec les acteurs du territoire, œuvrant dans les secteurs du sport, de la culture et des loisirs, afin qu'ils proposent aux jeunes des offres commerciales sur l'Appli JEM.

Seront ainsi négociés avec les structures partenaires des avantages tarifaires spécifiques réservés aux détenteurs de l'Appli JEM et parfois étendus à leur accompagnateur.

Toutes les offres seront rendues visibles sur les supports de communication de l'Appli, mais également par les partenaires eux-mêmes, montrant ainsi l'engagement dans le dispositif.

2. Thématiques recherchées

L'Appli JEM va répertorier les offres et services proposés aux jeunes sous 10 catégories :

- Culture
- Loisirs
- Parcours professionnel
- Participation citoyenne
- Prévention
- Santé
- Se déplacer, voyager
- Social
- Sport.

3. Informations relatives aux candidatures

3.1 Critères d'éligibilité

3.1.1 Localisation

L'AMI couvre le territoire des 37 communes de Toulouse Métropole. Le siège social ou à minima un bureau physique de la structure doit être localisé sur ce périmètre.

3.1.2 Types de structures concernées

Sont concernés par cet appel à manifestation d'intérêt :

Les entreprises, associations, ou organisme en tout genre ayant une activité dans le domaine de la culture, du sport ou des loisirs.

Le partenaire, personne morale, doit être légalement constitué au regard du droit français et doit être à jour de ses obligations fiscales, sociales et environnementales. Le partenaire doit signer le Contrat d'Engagement Républicain (CER).

3.2 Constitution du dossier

Dans le cadre de cet AMI, les éléments suivants sont à transmettre obligatoirement :

- Une lettre d'intention du candidat, avec les caractéristiques de l'offre commerciale proposée ;
- Une présentation de la structure ;
- Le Kbis de la société ou tout autre document équivalent de moins de trois mois.

La Métropole de Toulouse se réserve la possibilité de demander des éléments complémentaires à la candidature.

3.3 Dépôt du dossier et procédure

Parce que l'Appli JEM a vocation à évoluer dans le temps dans le sens d'une plus grande complétude, il n'y a pas de délai dans lequel la candidature doit être soumise. Les partenaires auront la possibilité de se manifester à tout moment et d'intégrer le dispositif au fur et à mesure, après signature de la convention.

Les candidats intéressés doivent envoyer leur dossier par voie dématérialisée à l'adresse suivante : **applijem@toulouse-metropole.fr**

3.4 Engagement des parties :

Le référencement du partenaire sur l'Appli et la communication institutionnelle sont exécutés par le service Être Jeune En Métropole.

Afin d'être connu du plus grand nombre, des campagnes de communication seront régulièrement mises en place pour faire connaître le dispositif.

Le lauréat s'engage, quant à lui, à :

- Offrir un avantage tarifaire spécifique réservé aux détenteurs de l'Appli JEM, parfois étendu à leur accompagnateur,
- Faire la promotion de l'Appli JEM, en intégrant dans sa communication la mention explicite de l'Appli JEM et celles du tarif spécial et du logo de l'Appli sur son site, montrant ainsi l'engagement dans le dispositif,
- S'inscrire dans une démarche de démocratisation des pratiques culturelles, sportives et de loisirs, œuvrant à la formation de l'éco-citoyenneté des jeunes,

- Respecter les principes fondant la démarche du Plan EJEM, à savoir :
 - o favoriser l'émancipation des jeunes,
 - o faire des jeunes une ressource pour le territoire,
 - o prévenir les situations de vulnérabilité,
- Réaliser annuellement une publication sur ses réseaux sociaux, mentionnant le compte Appli JEM,
- Réaliser un suivi statistique annuel du nombre de bénéficiaires de l'avantage proposé sur l'Appli JEM,
- Se tenir à disposition du service EJEM pour la révision des offres et services.

4. Modalités d'évaluation et formalisation de l'AMI

4.1 Modalités

Les candidats doivent remplir et remettre les pièces citées à l'article 3.2 pour pouvoir candidater.

Sur la base des éléments transmis, les candidats répondants aux critères d'éligibilité seront présélectionnés et, après étude de la pertinence de l'offre, référencés sur l'Appli JEM.

La sélection sera réalisée sur les critères suivants :

- Pertinence de l'offre au regard de l'appel à manifestation d'intérêt,
- Qualité de l'offre proposée.

4.2 Formalisation de l'AMI

L'acceptation de la candidature sera formalisée par la signature d'une convention fixant les engagements de Toulouse Métropole et du partenaire retenu.